

COMMUNE  
DE NYONS

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 février 2024

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 25  
Nombre de conseillers absents : 1  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de la convocation : 6 février 2024

**Etaient présent(e)s :** M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - M. Thierry TATONI - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN-CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - M. Yves RINCK - M. Christian TEULADE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - Mme Marilyn FLAMAIN - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE

**Pouvoirs :**

M. Didier ROUSSELLE, pouvoir à Mme Martine BERGER-SABATIER  
M. Erwan ALLÉE, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME  
Mme Anne TAILLEUX, pouvoir à Mme Odile PILOZ

**Absent n'ayant pas donné pouvoir :**

M. Jean-Jacques MONPEYSEN

**Est désigné comme secrétaire de séance :** M. Yves RINCK

#### N° 2024 - 02 - 12 / AFFAIRES SCOLAIRES Approbation de conventions avec l'Ecole de Musique – 2023 / 2024

**RAPPORTEUSE :** Mme Aurélie LOUPIAS

La Ville de NYONS attache une importance à la place de la culture à l'école et finance chaque année des interventions de l'Ecole de Musique de NYONS dans les Ecoles Publiques Elémentaires et Maternelle de MEYNE et SAUVE afin de faire bénéficier les élèves de tous les niveaux d'une initiation musicale.

► **Dans les écoles publiques élémentaires cette initiation est répartie comme suit :**

- 3 h 75 par semaine, le lundi à l'école élémentaire de Meyne :  
23 interventions soit 86,25 heures.
- 5 h 25 le mardi, à l'école élémentaire de Sauve :  
26 interventions soit 136,50 heures

Dans ce volume horaire global sont incluses la préparation et la réalisation des animations scolaires de fin d'année, selon les projets des écoles en collaboration avec les intervenants de l'association.

Et ceci moyennant une participation toutes charges comprises de **10 692 €** (dix mille six cents quatre-vingt-douze euros).

La participation de la Commune sera versée en trois fois, à réception des factures correspondantes selon le calendrier suivant :

- **3 564,00 € le 20 février 2024**
- **3 564,00 € le 10 avril 2024**
- **3 564,00 € le 10 juillet 2024.**

► **Dans les écoles publiques maternelles cette initiation est répartie comme suit :**

- 1 h 75 par semaine, le lundi à l'école maternelle de Meyne :  
9 interventions soit 15,75 heures.
- 1h 75 le mardi, à l'école maternelle de Sauve :  
9 interventions soit 15,75 heures

.../...

CONSEIL MUNICIPAL du 12 février 2024

Commune de NYONS (26110)

Dans ce volume horaire global sont incluses la préparation et la réalisation des animations scolaires de fin d'année, selon les projets des écoles en collaboration avec les intervenants de l'association.

Et ceci moyennant une participation toutes charges comprises de **1 512 €** (mille cinq cent douze euros).

La participation de la commune sera versée en deux fois, à réception des factures correspondantes selon le calendrier suivant :

- **756,00 € le 10 avril 2024**
- **756,00 € le 10 juillet 2024.**

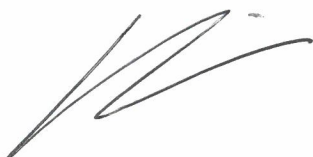
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote  
décide

POUR : 28  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

- D'APPROUVER ces conventions,
- et
- D'AUTORISER M. le Maire à les signer et les exécuter.

Ces sommes seront inscrites au Budget Primitif de la Ville.

Yves RINCK  
Secrétaire de séance



Pierre COMBES  
Maire de NYONS

